

SOLEIL ET PUBLIC POUR LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Il y avait du monde, ce jeudi 11 novembre 2021, devant le monument aux morts, sur la place de la mairie de Serres-Castet, pour célébrer la 103^{ème} commémoration de l'armistice entre la France et l'Allemagne, signée le 11 novembre 1918.

L'harmonie du Luy a joué la Marseillaise après que le maire Jean-Yves Courrèges, accompagné des membres du Conseil municipal des enfants et du président des anciens combattants aient déposé une gerbe.

Au cours de cette cérémonie deux anciens combattants ont été décorés par Daniel Dering, président des AC de Serres-Castet.

M. FONTAINE Jean -Claude s'est vu remettre la croix du combattant.

M. SENECHAL Maurice a reçu la médaille commémorative AFN avec agrafe « Algérie ».



Anciens combattants de Serres-Castet

L'amicale des anciens combattants de Serres-Castet est une association déclarée en préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Elle regroupe toutes les femmes et les hommes qui ont participé à des conflits au cours des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Elle rassemble également les veuves d'anciens combattants et des sympathisants.

Les anciens combattants participent à toutes les fêtes patriotiques. Ils sont un facteur essentiel pour la transmission de la mémoire. L'association vient également en aide aux veuves les plus démunies.

Nous invitons les anciens combattants de tous conflits, les OPEX, à nous rejoindre pour que notre amicale puisse continuer d'effectuer le devoir de mémoire qui lui incombe.

Depuis cette année, l'amicale est dotée d'un site internet destiné à l'information de nos membres, veuves et sympathisants. www.aacsc64121.fr

UN PETIT TRAIT D'HISTOIRE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Le 11 novembre 1918 à 10h40 quelque part dans les Vosges, tombe le dernier soldat français de la guerre 1914-1918. Ce même 11 novembre à 11h est signé dans la forêt de Compiègne, dans un wagon à Rethondes, l'armistice mettant fin à la guerre la plus effroyable que l'espèce humaine ait connue. 15 jours après l'armistice est créé l'Union Nationale des Combattants, citée dans le journal officiel du 11 décembre 1918. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920. Georges Clemenceau et le révérend père Brottier, deux hommes aussi peu semblables que l'eau et le feu, en sont les fondateurs. Clemenceau remet en premier au trésorier de l'UNC, la somme de 100 000 francs or, provenant d'un don d'une mère, dont le fils est tombé au combat. Sous cette impulsion, les premières associations d'anciens combattants naissent.



Composition du bureau :

Président : Daniel DERING /
Vice-président : Robert JAUNIERS
Secrétaire : Hervé IGLISIAS /
Vice-secrétaire : Henri THIBAUT
Trésorier : Josiane DUBOIS /
Vice-trésorier : René GONNON
Porte-drapeau : René GONNON /
 Jean BERNADE